

## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 JUIN 2012



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 5 juin 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Alain Cacaly – Isella De Marco à Odile Bedeau de l'Ecochère – Rahma Khadraoui à Andrée Ligonnet – Fabienne Alphonsine à Daniel Tanner – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Thierry Vachon – Bénédicte Krebs à Isabelle Ballet – Stéphane Jeannet à Grégory Estrems

Absente : Véronique Soriano

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

**DELIB 2012.06.11 11**

**OBJET : Edification d'une clôture à l'école élémentaire des Moines : autoriser le Maire à déposer une demande de déclaration préalable**

Jean-Claude CANO, adjoint délégué au Patrimoine Bâti et VRD, expose aux membres du conseil municipal, que la cour et le plateau d'évolution de l'école élémentaire des Moines sont laissés libre d'accès, ce qui engendre divers problèmes de sécurité.

Vu la délibération du 30 mars 2009 décidant de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant la nécessité d'édifier une clôture autour de l'école élémentaire,

Il est nécessaire de déposer une demande de déclaration préalable avant la réalisation de cette opération.

Le demandeur étant une personne publique, le conseil municipal doit autoriser le maire à effectuer les formalités de dépôt.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE le maire à signer la demande de déclaration préalable et l'ensemble des documents se référant à l'édification d'une clôture à l'école élémentaire les Moines.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 12 juin 2012.

Publication le 14 juin 2012.

Le Maire  
  
Michel BACCONNIER